	CONFECTION ET FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES	Règlement de Consultation
	Consultation N°CFR2020	

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES

**CONFECTION ET FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES
PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES
SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
DU C.C.A.S. DE SAINT MARTIN BOULOGNE**


Date et heure limites de réception des offres :
[Mercredi 4 Novembre 2020 à 14:00](#)

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

C.C.A.S. de Saint-Martin-Boulogne - Place Aristide Briand - 62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE


☎ 03.21.80.35.19 - 📠 03.21.80.80.10

Courriel : ccas.stmb@fr.oleane.com - site internet : www.ccassaintmartinboulogne.fr

 <p>C.C.A.S.</p>	CONFECTION ET FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES	Règlement de Consultation
	Consultation N°CFR2020	

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	3
2.3 - Variantes.....	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation.....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres	4
5.1 - Documents à produire	5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	5
6.1 - Transmission électronique	5
6.2 - Transmission sous support papier.....	6
7 - Examen des candidatures et des offres.....	6
7.1 - Sélection des candidatures	6
7.2 - Attribution des marchés	6
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	7
8 - Renseignements complémentaires	8
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	8

	CONFECTION ET FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES	Règlement de Consultation
	Consultation N°CFR2020	

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la CONFECTION ET LA FOURNITURE DE REPAS POUR LE CCAS DE SAINT MARTIN BOULOGNE

Il s'agit de cuisiner et fournir des repas, conformes aux normes en vigueur, en liaison froide pour le service de portage à domicile (personnes âgées et/ou handicapées) organisé par le CCAS de Saint Martin Boulogne.

Les lieux, jours et heures de livraison sont mentionnés dans le CCAP.

Le nombre de repas pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Minimum	Maximum
15 000	22 800

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

 C.C.A.S.	CONFECTION ET FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES	Règlement de Consultation
	Consultation N°CFR2020	

2.3 - Variantes

Les variantes sont limitées. Les candidats devront faire une proposition pour les repas de régime (variante exigée par le pouvoir adjudicateur).

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée est fixée à une année à compter de la date de la notification.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées par mandats administratifs dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

Le DCE est téléchargeable sur les sites de marchés-online et du C.C.A.S. aux adresses suivantes : www.marchésonline.com et www.ccassaintmartinboulogne.fr (Onglet Le CCAS - Espace pour les professionnels)

Le DCE peut également être retiré au format papier directement

au C.C.A.S. - Place Aristide Briand - 62280 Saint Martin Boulogne - aux horaires d'ouverture des bureaux : du Lundi au Vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 14 h et 17 h 30

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

	CONFECTION ET FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES	Règlement de Consultation
	Consultation N°CFR2020	

- la lettre de candidature (DC1(ancien DC4) ou équivalent), comportant l'attestation sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat
- la déclaration du candidat (DC2 (ancien DC5) ou équivalent), avec un justificatif prouvant l'habilitation de la personne physique à engager le candidat
- au titre des capacités professionnelles : la preuve d'une assurance pour risques professionnels
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- au titre des capacités financières : chiffre d'affaires HT des 3 derniers exercices connus
- au titre des capacités techniques : une note présentant :
 - la société (moyens humains et compétences)
 - les moyens techniques et professionnels du candidat
 - les références du candidat au cours des trois dernières années

Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1 et DC2 disponibles en téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- L'Acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le mémoire technique (présentation de menus type sur 4 semaines, qualité des matières premières, variété des menus...)

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.


6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée obligatoirement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marchesonline.com/>

Chaque transmission fera l'objet d'un accusé de réception électronique.. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

	CONFECTION ET FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES	Règlement de Consultation
	Consultation N°CFR2020	

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CCAS - Place Aristide Briand - 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est obligatoire pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Le pouvoir adjudicateur vérifie, conformément à l'article R.2144-1 et suivants du code de la commande publique, la recevabilité du candidat au regard des pièces administratives et des capacités professionnelles, techniques et financières à répondre aux besoins exprimés.

Après avoir enregistré les renseignements relatifs aux candidatures, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander à tous les candidats de produire des pièces manquantes ou de compléter celles présentées initialement.

7.2 - Attribution des marchés

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Le montant apprécié sera celui figurant sur l'acte d'engagement.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Qualité et organisation du service	60 %

 C.C.A.S.	CONFECTION ET FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES	Règlement de Consultation
	Consultation N°CFR2020	

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les candidats présentant les offres les plus intéressantes. Il pourra procéder à des auditions pour enrichir les négociations.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du formulaire de contact sur le site internet du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : www.ccassaintmartinboulogne.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.